

le 20 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 DDEEES 1196** Subvention (58.000 euros) et convention avec l'association « Starting-Block ».

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « Starting-Block » et la signature de la convention sur projets correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 58.000 euros est accordée à l'association « Starting-Block » (SIMPA 8264 / 2014\_07467), dont le siège social est à la Maison des initiatives étudiantes – Labo 13, 13 voie FF/13, 75013 Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention sur projets, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 23, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris pour un montant de 23.000 euros et au chapitre 65, nature 6574, rubrique 521, ligne VF55018 du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris pour un montant de 35.000 euros.